

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE MOSELLE - ARRONDISSEMENT DE FORBACH  
**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	23	03	06

Séance du 5 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 28 novembre 2022.

**PRESENTS :** Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - ANANICZ - YILDIRIM -FRANGIAMORE - BECKENDORF - PIESTA.  
 MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - OURIAGHLI - KLASEN - BOUMEKIK - PODBOROCZYNSKI - LA LEGGIA - RAHAOUI - BAHFIR - EGLOFF - ESTRADA - MILIOTO.  
**PROCURATIONS :** Mmes IDIZ - MANGIONE - KERMAOUI qui ont donné procuration respectivement à Mmes TUSCHL - RUSSELLO - PIESTA.  
**ABSENTS :** Mmes CHEBLI - KHOUMRI - M. ELHADI.

**12 - Affectation du fonds de soutien à l'investissement des petites communes pour 2022 – 2024**

**Rapporteur : Frédéric KLASEN**

**Exposé des motifs :**

La Communauté de communes de Freyming-Merlebach a voté par délibération du 16/12/2021 le montant du fonds de soutien à l'investissement des communes pour la période 2022-2024. Le montant de l'enveloppe attribuée à la ville s'élève à 109 595,45 € sachant que le taux de subvention maximum par projet s'élève à 40%.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :**

Décide d'accepter le principe de l'affectation de ce fonds sur les travaux de construction du terrain de sports couvert, sachant que la commune a engagé la convention de maîtrise d'œuvre avec la Société Espace Architecture de Saint-Avold pour un montant de 60 480 € TTC, et que le coût estimatif du projet et les financements s'y rapportant seront communiqués au conseil municipal dès que ceux-ci seront connus.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire  
 Laurent KLEINHENTZ